

Saint André Allas
Compte rendu du Conseil municipal du lundi 8 avril 2019

Présents : Patrick Salinié, Carine Audit, Mylène Galmot, Solange Lamothe, Régine Descamp , Patricia Vinette, Céline Duval, Muriel Manet, Dominique Thibart, Jean Jacques Albié , Jean-Pierre Gauthier , Jean-Michel Delpech, Didier Vergnoux, Philippe Depoix ,Jean Luc Roulland.

Le conseil est assisté de Mmes Martine Constant et Cécile Tasset Secrétaires de mairie.

Secrétaire de séance : Solange Lamothe

Budget

1) Compte administratif 2020

Budget principal Communal

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	529 582 €
- Recettes de l'exercice :	645 304 €
- Excédent de clôture :	115 722 €

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	137 770 €
- Recettes de l'exercice :	287 709 €
- Excédent de clôture :	149 938 €

Budget annexe d'adduction Eau Potable

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	25 801 €
- Recettes de l'exercice :	78 089 €
- Excédent de clôture :	52 288 €

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	29 967 €
- Recettes de l'exercice :	191 108 €
- Excédent de clôture :	161 141 €

Budget annexe de la boulangerie

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	11 245 €
- Recettes de l'exercice :	44 291 €
- Excédent de clôture :	33 046 €

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	6 334 €
- Recettes de l'exercice :	16 483 €
- Excédent de clôture :	10 149 €

2) Budget lotissement : Compte Administratif 2020

Section de fonctionnement

- Dépenses de l'exercice	175 132 €
- Recettes de l'exercice :	175 132 €
Excédent de clôture :	0,50 €

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice	175 132 €
- Recettes de l'exercice :	330 952 €
- Excédent de clôture :	155 820 €

3) Budget principal 2021

A l'unanimité, le Conseil approuve le budget primitif de l'exercice 2020 en équilibre pour les recettes et les dépenses à la somme de : 1 027 394 €

- 616 471 € pour la section de fonctionnement
- 410 983 € pour la section d'investissement.

Le Conseil approuve dans les mêmes conditions les budgets annexes :

Budget annexe Adduction d'eau potable :

Total des recettes et dépenses : 325 079 €

- 110 288 € en recettes et dépenses pour la section d'exploitation .
- 214 791 € en recettes et dépenses pour la section d'investissement.

Budget annexe boulangerie :

Total pour les recettes et dépenses : 96 859 €

- 53 150 € en recettes et dépenses pour la section d'exploitation.
- 43 709 € en recettes et dépenses pour la section d'investissement.

Budget annexe lotissement :

Total des recettes et dépenses : 1 226 348 €

- 676 200 € en recettes et dépenses pour la section d'exploitation .
- 550 148 € en recettes et dépenses pour la section d'investissement.

4) Impôts locaux, taux des taxes :

Le Conseil décide de ne pas augmenter les taux communaux: ceux-ci seront donc inchangés.

Rappel de la part communale des taux d'imposition:

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 18,07 % + part départementale 25,98 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 91 %
- Total de produit attendu de 340 449 €

A cet effet, nous n'avons en effet aucune maîtrise sur les taux additionnels déterminés par la Communauté des Communes Sarlat Périgord Noir ainsi que sur ceux définis par le Conseil Départemental.

5) Subventions aux Associations :

19 associations seront subventionnées pour un montant global de 7 886 €

6) SPA de La Dordogne

La participation envers cette organisme est fixée à 0,85 € par habitant

7) Restauration scolaire 2021 / 2022

Au regard du développement de la qualité des produits présents dans la restauration scolaire , la recherche d'une équité tarifaire en optant pour une tarification progressive ont conduit à s'engager vers une tarification basée sur le quotient familial et ce en fonction de la capacité contributive des familles.

Ainsi 5 niveaux sont retenus en application des critères énoncés ci-dessus. Le tarif des repas s'échelonne de 1 € 30 à 3 € 30.

Pour ce qui concerne les tarifs des repas adulte ils suivront le barème URSSAF mis à jour au mois de janvier, le tarif par conséquent passe à 4,95€.

8) Accueil périscolaire

Pour l'accueil périscolaire le tarif est de 2 € par enfant pour jour matin et soir et de 1€20 par enfant matin ou soir , il convient de préciser que ces tarifs étaient inchangés depuis septembre 2009.

9) Motion EDF

A l'unanimité, il est décidé de s'opposer au projet HERCULE qui prévoit le démantèlement d'EDF et la privatisation partielle d'ENEDIS et demande au Gouvernement de préserver le service public de l'énergie dans son intégralité.

10) Membres Comité Feux et Forêts

Le conseil procède à la désignation de deux membres au CCFF :
Delpech Jean Michel
Didier Vergnoux situation correspondait à l'attente des collectivités.

11) Voirie communale 2021

Les routes des Endrevies, Pech Lafière, Barastoul, sont retenues pour être rénovées en 2021, le montant total de ces travaux s'élève à 20 703 € TTC, ils seront confiés à la Sté STP.

12) Transfert budgétaire

Dans le cadre du lotissement de La Boyne, l'acquisition des parcelles qui étaient à l'origine affectée au budget principal, doit être transférée au budget annexe du lotissement de La Boyne.

La surface des lots cédés étant de 17 884 m² pour un prix d revient de 5€10 le m² ,le total de la cession s'élevant à 91 208 €